

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

LA REVISION DE LA CONSTITUTION.

(Suite.)

D'abord, ce fut la faute de temps. Les agitations politiques ont jonché la France de troupes de partis mutilés et vaincus; et, au plus beau moment de la prospérité et de la gloire de la monarchie, il y eut toujours, même au sein des chambres, quelqu'un qui travaillait contre elle.

Ensuite, ce fut surtout la faute de la France elle-même, livrée aux systèmes personnels et aux ambitions égoïstes, qui l'agitent et se la disputent, au lieu d'être maintenue, comme l'Angleterre, par ces grands corps à la fois libéraux et conservateurs, hardis et prudents, qui font de sa politique une tradition nationale.

En Angleterre, un premier ministre n'est que le chef le plus accrédité d'un grand ensemble d'idées et d'intérêts légitimes, acceptés, normaux, ayant leur place dans l'opinion publique et dans la nation: en France, les ministères n'ont presque jamais représenté et personnifié que des groupes de députés, flanqués de groupes de journalistes, organisés péniblement, d'une manière furtive, et sans racines réelles et profondes dans le pays.

VIII.

En somme, les assemblées ne furent jamais complètement aux termes de la Charte, les collaborateurs sincères, loyaux, désintéressés du pouvoir central. Sans parler des oppositions extrêmes, qui furent toujours, d'une façon plus ou moins ouverte, les ennemies de la royauté ou les ennemies du roi, les majorités elles-mêmes, organisées, disciplinées, maintenues par des combinaisons passagères, par des associations transitoires, par des compromis perpétuels, avaient une tendance constante à soutenir moins le trône qu'à le soumettre, et à étendre le domaine parlementaire par des empiètements successifs sur le domaine royal.

Charles X, poussé à bout par cet envahissement des Chambres, résista ouvertement, et fut brisé; Louis-Philippe, défendu par une majorité péniblement composée et dirigée, vit les ambitions parlementaires transporter le terrain du combat dans la rue, et il fut chassé. On le voit donc, rien n'est chimérique comme la prétention de donner à un pays un gouvernement en désaccord avec sa nature, avec ses tendances, avec ses traditions. Quand le gouvernement ne sort pas de la constitution du pays lui-même, de ses mœurs, de son caractère, de ses croyances, même de ses préjugés, tout ce que les chartes créent en dehors de cette base est mensonger et caduc.

La France veut que ses chefs aient un pouvoir réel, sérieux, efficace, et c'est pour cela que, dans les grandes révolutions, c'est à eux qu'elle s'en prend, même injustement, c'est-à-dire quand les constitutions ne les ont pas laissés libres. C'est bien vraiment que les Chartes de 1814 et de 1830 avaient posé comme bases essentielles l'irresponsabilité du roi et la responsabilité des ministres. Dans le

ait, les rois ont toujours été responsables, et les ministres ne l'ont jamais été. Charles X est mort en exil, et M. de Polignac est mort paisiblement à Paris. Louis-Philippe est mort en Angleterre, et, un an après la révolution de février, M. Guizot est rentré aussi complètement dans ses droits politiques que dans son salon.

IX.

Quel que soit le gouvernement qu'un peuple se donne, monarchique, constitutionnel ou républicain, l'une de ses premières et fondamentales nécessités, c'est d'avoir de l'esprit de suite.

Dans un pays monarchique ou aristocratique, l'esprit de suite résulte de l'existence même de ces grands corps traditionnels, qui reçoivent et perpétuent la pensée des administrations antérieures.

Dans les pays démocratiques, et quel que soit le nom donné au chef du gouvernement, l'esprit de suite ne saurait venir que de ce chef lui-même, puisque tout est mobile, variable, transitoire autour de lui.

Mais, pour que le chef de ce gouvernement démocratique puisse mettre dans la direction des affaires publiques de l'unité et de l'ensemble, il faut non seulement qu'il ait un système, mais qu'il soit armé des moyens nécessaires pour le faire prévaloir. La représentation nationale, armée de ses droits immenses, tenant le budget dans sa main, est toujours en situation de modérer, de contenir ce système, et de mettre une digue à ses envahissements, s'il devenait contraire aux intérêts réels et évidents du pays; mais si l'on comprend parfaitement que cette opposition aux vues éronées ou excessives du chef de l'Etat vienne du corps législatif, le bon sens se refuse à concevoir comment l'opposition pourrait venir raisonnablement des ministres, puisque les ministres sont les agents nécessaires du chef du gouvernement. Dépositaires de sa pensée et organes de sa volonté, il est indispensable qu'ils dépendent de lui et qu'ils soient dévoués, sous peine de briser dans ses mains le pouvoir et les attributions que la Constitution lui donne.

C'est là une condition élémentaire de la position du chef de l'Etat, que la Constitution des Etats-Unis n'a pas manqué de sanctionner.

En élisant un président pour quatre ans, les Etats-Unis savent d'abord quel système ils portent au pouvoir, et ils ont ensuite la certitude que ce système sera loyalement suivi et expérimenté pendant quatre années, sans qu'aucune entrave lui vienne des ministres mêmes chargés de l'appliquer, quel que soit d'ailleurs ce système, ou la paix, ou la guerre, ou les banques, ou la liberté, ou l'esclavage, ou l'annexion d'un nouvel Etat.

Si, après avoir rendu le Président responsable des actes de son gouvernement, la Constitution américaine fut venue lui imposer la nécessité de recevoir ses ministres des mains d'une majorité parlementaire, quoique ces ministres n'eussent pas toutes ses idées, ou mêmes qu'ils eussent des idées contraires, la Constitution eût retiré souverainement au chef de l'Etat, avec les droits qu'elle lui accordait, les moyens de remplir les devoirs qu'elle lui impose. C'est une vérité manifeste et qui ne se discute pas, que, pour être responsable, il faut être libre.

Aussi les ministres du président des Etats-Unis, objets de son choix direct et libre, dépositaires et organes de sa pensée, qu'ils connaissent, qu'ils acceptent et qu'ils servent, sont-ils dégagés de toute responsabilité politique vis-à-vis des chambres, et entièrement couverts par la responsabilité du Président,

dont ils ne font que seconder et pratiquer les vues.

De telles idées et de tels faits sont, comme nous disions, une nécessité élémentaire et fondamentale dans les pays démocratiques, où le chef du gouvernement, chargé de diriger, sous sa responsabilité, les affaires publiques, doit être armé de l'autorité nécessaire pour réaliser ses projets.

On a le droit de s'étonner que M. de Tocqueville, qui a étudié le gouvernement des Etats-Unis, n'ait pas rapporté de ses méditations le sentiment d'une disposition aussi simple et aussi sensée. C'est donc avec toute raison qu'il a pu, en parlant de la double responsabilité du Président et des ministres, placée dans la Constitution de 1848, se vanter d'avoir inséré dans cette Constitution quelque chose d'inouï. Un chef responsable, forcé d'employer des ministres responsables, c'est-à-dire indépendants de lui, c'est là, M. de Tocqueville a eu raison de le dire, une chose qui ne s'était jamais vue ni entendue. Malheureusement pour cette combinaison, on est forcé de reconnaître que ce qui est inouï n'a jamais rien valu.

X.

Peut-être se trouvera-t-il des personnes plus frappées des mots que des idées, qui nous diront, comme disent quelquefois certains journaux: Vous ne voulez donc que des commis?

Certes, Henri IV, Louis XIII, Louis XIV, Louis XV, Louis XVI, Napoléon, avaient, dans leur gouvernement, une autorité qui n'est plus ni de nos mœurs, ni de notre époque, et que personne ne saurait raisonnablement songer à rétablir; mais ces princes eurent, même avec cette autorité, des ministres dont la carrière et la renommée servaient toujours de but à l'émulation des hommes d'Etat; et ces ministres n'étaient pas des commis, ni Richelieu, ni Colbert, ni Louvois, ni Choiseul, ni Turgot, ni Vergennes, ni Maréchal, ni Talleyrand. On peut donc être grand ministre, même sous un chef d'Etat dont l'autorité absorbe ou domine toutes les autres, à plus forte raison sous un chef d'Etat qui n'est que le premier sujet d'une Constitution.

Non, ce n'est pas, comme on voit, des commis que nous voulons; nous laissons au ministre toute l'initiative et toute la liberté de sa pensée, mais à la condition qu'il ne l'impose pas au chef du Gouvernement, dont il n'est que l'aide, collaborateur, le secrétaire, comme on disait dans l'ancienne langue politique; car, dans l'hypothèse qui nous occupe, ce n'est pas un ministre, mais un chef du gouvernement que la nation a confié ses intérêts.

Surtout, ce que nous ne voulons pas, c'est l'instabilité déplorable et perpétuelle qu'amènent des changements de ministères, soumis aux fluctuations d'assemblées aussi mobiles que les nôtres; c'est l'anarchie introduite dans le gouvernement par une combinaison qui soumettait les ministres au pouvoir législatif, fait ce que ces ministres, même les mieux intentionnés, négligent toutes les grandes questions, ne travaillent incessamment qu'à se faire une clientèle dans les assemblées, souvent même au détriment du chef de l'Etat, dont ils sont pourtant censés pratiquer la politique, et qui, en dernier résultat, demeure toujours responsable devant l'opinion publique et devant les révolutions, de ses vues, de ses actes, de ses projets, qu'on lui ôte ainsi le moyen de faire prévaloir.

Ce que nous ne voulons pas, c'est que, lorsque d'heureuses circonstances amènent au pouvoir un ministre d'une capacité rare et capable de sauver une monarchie, comme MM. de Villèle ou Casimir Périer, une machante

intrigue parlementaire oblige le pouvoir à s'enparer.

Ce que nous ne voulons pas c'est que les influences parlementaires, les batailles de tribune obligent le chef de l'Etat à choisir exclusivement pour ministres des hommes politiques ou des hommes habiles à manier la parole, au lieu de choisir des hommes spéciaux et pratiques.

Ce que nous ne voulons pas, enfin, c'est que le peuple souffre plus longtemps de toutes ces fausses combinaisons qui tournent toujours à son détriment, et ne servent qu'à favoriser les ambitions privées et les coteries politiques.

XI.

Tout ce que nous venons de dire de la nécessité d'un pouvoir central élevé, libre et fort, imprimant une direction commune et générale aux affaires publiques, en mettant de l'esprit de suite dans leur gestion, s'applique également, comme on l'a vu, et à la république et à la monarchie; car le nom donné à la machine importe peu, quand les rouages et les ressorts sont les mêmes.

Suivons l'effet des fictions constitutionnelles dans la pratique du gouvernement actuel, et montrons qu'il est aussi désorganisateur sous l'empire de la Constitution de 1848 qu'il l'était sous l'empire de la Constitution de 1814 et de 1830.

Un ministre arrive-t-il au pouvoir?—sa première et sa plus nécessaire préoccupation est de s'assurer une majorité dans l'Assemblée. Pour atteindre ce but, il est obligé de donner des sûretés aux groupes parlementaires qui s'associent à sa fortune et lui apportent des appoints. Ces sûretés, ce sont des influences et des places. Les faveurs sont donc généralement accordés aux ennemis, ou tout au moins aux tièdes, plutôt qu'aux amis et aux dévoués.

Cette manière d'agir, qui est funeste, mais qui est nécessaire à la plupart des administrations nouvelles, surtout en un temps de troubles comme les nôtres, où les majorités et les moyens de gouvernement sont à créer, facile et amène au sein de l'Assemblée un parti ministériel vivant des faveurs de l'administration mais non dévoué au chef de l'Etat; un parti qui sollicite avec ardeur dans tous les ministères, mais qui croirait se compromettre en se montrant au palais du Président.

Ce ministre, quoique le mandataire et l'organe du chef de l'Etat, est donc forcé, pour exister et pour agir, de se créer des forces qui lui sont propres, qui ne s'effritent qu'à lui, et qui sont souvent indifférentes, quelquefois hostiles au pouvoir central lui-même. D'un autre côté, ce ministre est responsable envers l'Assemblée, et il faut que le personnel administratif dont il répond ait sa confiance, mais comme ce n'est pas précisément un titre à sa confiance d'avoir été placé par ces prédécesseurs, il change ou desiste souvent les fonctionnaires importants qui doivent leur origine aux pouvoirs antérieurs.

L'expérience a aussi appris aux fonctionnaires que leur existence et leur avenir dépendent du ministre qu'ils servent, et non exclusivement du chef de l'Etat, dont la politique, les vues, les efforts leur demeurent le plus souvent des choses étrangères et indifférentes. Les fonctionnaires n'ont donc et ne peuvent généralement avoir, pour le chef de l'Etat, qu'un dévouement fort modéré; et l'on peut dire qu'à de rares exceptions près, leur dévouement pour le ministre est tout aussi tiède, parce que la fréquence des crises ministérielles les oblige à ménager tous ceux qui peuvent être appelés à lui succéder.

Enfin, et pour compléter le tableau, ces ministres qui ont des intérêts séparés de ceux du Président, en ont encore qui les séparent les uns des autres.

Ne subsistant aucune impulsion supérieure et commune, se renfermant chacun dans son ministère, jaloux du pouvoir, de l'influence l'un de l'autre, ils tirent, comme on dit, chacun de son côté, au lieu d'être constamment réunis dans une pensée et dans un effort communs, en vue du bien général.

XII.

On voit aisément quels sont les effets naturels de ce système.

A l'intérieur, asservissement du pouvoir ministériel aux combinaisons parlementaires et aux coteries; oubli et désaffection du pouvoir central et moteur; affaiblissement graduel et chute finale de l'autorité et du gouvernement.

A l'extérieur, les effets ne sont pas moins désastreux et moins visibles. Les agents diplomatiques n'étant que les organes de ministères perpétuellement discutés, renversés et renouvelés, ne représentent aux yeux des cabinets étrangers rien de fixe, de stable, de traditionnel; et les gouvernements ne voyant en eux que les confidentiels d'une politique éphémère, ne se livrent pas à des hommes en situation d'être perpétuellement changés. Si au contraire les cours étrangères avaient auprès d'elles des hommes investis de la confiance directe et personnelle du chef du gouvernement, et stables comme lui, des rapports constants et solides en seraient la suite naturelle, et des alliances profitables pour le pays s'établiraient facilement.

Tel est donc l'effet de la nature du pouvoir parlementaire en France, de sa tendance constante, de ses envahissements invariables, qu'il brise le gouvernement au dedans et le compromet au dehors. Lui-même, incessamment occupé de passions mesquines et jalouses, acharné à la poursuite des portefeuilles, se désintéresse aux yeux du pays par le spectacle de luttes sans élévation, sans patriotisme et sans noblesse, et dans lesquelles la société est complètement sacrifiée aux coteries et aux ambitions.

Ce n'est donc qu'un avènement insensé, ou le désir de laisser le pays en proie aux brigues, aux déchirements et aux révolutions, qui pourraient faire maintenir, dans la révision de la Constitution, un système de gouvernement sans appropriation au caractère et aux traditions de la France, et qui a pour résultat prévu et inévitable de la bouleverser et de la ruiner périodiquement.

XIII.

On nous demandera sans doute quel est, à notre avis, le système que la nation, la réflexion, l'expérience, le bien du pays devront faire préférer au mécanisme parlementaire, jugé et condamné désormais par tous les hommes qui ne mettent pas le partage, l'apparat, les scènes théâtrales, les importances personnelles, les glorieuses de la tribune au-dessus du repos, du bien-être et de la gloire de la nation?

Que le gouvernement soit républicain ou monarchique, que la France, dans l'exercice de sa liberté, de sa raison, de sa souveraineté, se donne un président ou un roi, nous le disons, au nom du bon sens, appuyé de l'expérience de trente années, l'ordre, la paix, la sécurité du pays ne se trouveront pas au dehors du système politique dont les bases ont été posées en 1799, en 1802 et en 1804, par le plus grand génie des temps modernes.

(A continuer.)

FEUILLETON.

LE FORGERON D'ANVERS.

LEGENDE HISTORIQUE.

(Suite.)

C'était vers le soir; la mère, ravie de revoir son fils, remit de l'huile dans la lampe, du feu dans le poêle, et se hâta de lui préparer un mets favori. Après l'avoir questionné sur tout ce qu'il avait vu pendant son absence, elle se mit aussi à lui raconter tout ce qui s'était passé à Anvers; les baptêmes, les morts, les discussions de famille, les mariages, etc.

—Tu connais bien, ajouta-t-elle, la maison du riche peintre de Vrindt en face de ton atelier... A ces mots, Quentin relêva la tête et regarda sa mère avec anxiété. Elle continua et dit:

—Comment! tu ne sais pas? Quentin gardait le silence.

—Tu n'as jamais aperçu la respectable fille du peintre?

Quentin secoua la tête, il ne savait ce qu'il faisait, il lui eût été impossible de parler.

—Ah! tu ne l'as jamais vue entrer ni sortir? C'est singulier; mais n'importe..., c'est qu'on parle d'elle aussi.

—Comment! on parle d'elle! s'écria Quentin un peu impérieusement, qu'est-ce que tu dises...

—Non, non, mon fils, répondit la bonne femme, si ces petits récits t'importaient, j'aime

mieux me taire, et devenir muette comme un poisson, quoique je n'aie voulu assurément ni médire, ni calomnier. Mais tu as raison au fait, car qu'avons-nous besoin de nous mêler de ce que font les riches et les grands du monde, qui ne pensent seulement pas à nous! Quentin soupira profondément.

—D'ailleurs on la dit belle, pieuse, fort riche un jour, continua la mère, il est bien naturel qu'il se présente des prétendants.

Quentin se leva, une ardeur rougeur couvrit son visage, pour faire place bientôt à une pâleur plus grande encore que sa pâleur habituelle.

—Des prétendants? murmura-t-il enfin à voix basse?... Oh! sans doute... Mais que dit-on ma mère? Croit-on que...? Il s'arrêta suffoqué. La bonne mère à qui l'obscurité de la petite chambre, autant que sa parfaite sécurité, avaient caché l'émotion de son fils, continua tranquillement en faisant tourner sa marmite.

—Oui, on dit qu'un jeune étranger, fort bien mis, va chaque jour dans la maison, que toujours le père de Vrindt l'accompagne avec grande politesse jusqu'à la porte, quand il part; on dit que précisément il est peintre, condition exigée par de Vrindt, pour son genre, enfin on dit qu'il est fils de bonne maison, joli garçon, riche; c'est tout simple que les jeunes gens se plaisent, cela va naturellement finir par un mariage... On dit même que...

—Eh! quoi! s'écria Quentin, que dit-on enfin? Et son front était couvert d'une sueur froide.

—Eh! bien, qu'ils se marieront au carna-

val, voilà tout... Mais... mais, mon Dieu! qu'as-tu donc Quentin? Te trouves-tu mal?... Lorsque Quentin, grâce aux soins prodigués par sa mère, à l'eau froide qu'elle lui jeta à la figure, etc., fut un peu revenu à lui, tourmenté par une angoisse inexprimable et nerveuse, il se leva précipitamment et alla chercher le grand air dans la rue où l'accueillirent le froid, la neige glacée, l'obscurité et la tempête, qu'il ne vit pas ou qui ne lui apparut tout au plus que comme le symbole de ce qui se passait dans son cœur.

Il se mit à errer comme un insensé de rue en rue, et sans s'apercevoir que la pluie avait pénétré jusqu'aux os ses membres tremblants de froid, il arriva hors de la ville, sur les bords du fleuve. L'Escaut suivait majestueusement son cours vers la mer. Les mâts et les voiles des vaisseaux se dessinaient fantasmagoriquement dans l'ombre, le vent poussait les gemissements, des torrents d'eau tombaient du ciel. Alors Quentin pensa à une autre soirée, où, non loin de là, il avait rencontré des regards sympathiques. Oh! comme sa destinée était cruelle! que de souffrances sans but! désespoir! que de tourments sans espoir! quel long et riche désert à traverser, incommensurable comme l'immense plain qui s'étendait devant lui! Vivement agité, il s'approcha de la rive... La mort!... Malheureux! est-ce le repos que tu trouveras au fond de cet abîme? Dieu t'a-t-il donné le droit de suicide?... et sa mère, sa pieuse mère, il lui sembla tout à coup qu'il l'apercevait à genoux, les bras tendus vers lui et l'implorant... Un frisson le

saisit, des larmes inondèrent ses joues, il se précipita vers cette image... ce n'était qu'une illusion! mais ce fantôme de son imagination suffisit pour le rendre à la raison. Il eut honte des pensées qui un instant auparavant avaient souillé son âme... Non, non, s'écria-t-il avec force, je vivrai du moins pour ma mère. Elle sera le but de mon existence; Dieu me donnera la force dont j'ai besoin pour supporter avec patience ma triste destinée.

Cette résolution, comme il arrive toujours quand on a vaincu une mauvaise inspiration, répandit un peu de paix dans son esprit, si violemment agité; mais en même temps aussi se fit sentir son épuisement physique. Ce ne fut qu'avec peine qu'il put regagner la maison où une faible lumière lui apprit que sa pauvre mère veillait fidèlement à l'attendre. Elle s'avança vers lui joyeuse, et pourtant triste; elle voulut le gronder, mais retint son reproche en le voyant tomber sur un siège, pâle et exténué. Elle lui prépara à la hâte une hoisson calmante et, longtemps après qu'elle se fut couchée elle-même, elle écouta encore si son fils reposait enfin.

Celui-ci le lendemain matin se sentit fort malade, mais il s'arracha du lit à la même heure que de coutume, car il fallait son travail, pour que sa mère pût exister. D'ailleurs il désirait savoir par lui-même, ce qui s'était passé dans la maison de de Vrindt. Ses camarades, en le voyant, furent saisis de stupeur, car ses yeux étaient abattus, ses traits altérés, et on voyait que chaque coup de mar-

teau lui coûtait un effort. Voilà qu'une fenêtre s'ouvre, et que Marguerite y paraît.

—Etait-ce réalité ou illusion? Elle aussi paraissait pâle et souffrante, et Quentin crut même voir ses yeux se diriger vers la forge et sa main essuyée des larmes.

Que signifiaient ses larmes? se serait-elle aperçue de son chagrin? mais savait-elle seulement qu'il était au monde?... Quentin était hors de lui, il n'entendait plus ce que lui disaient ses camarades; il n'aurait donné sa vie pour savoir la vérité. Mais la conversation des jeunes forgerons devint plus animée.

—Le vois-tu? le voilà qui vient; quel accablement! c'est une vraie caricature!

—Non, s'écria un autre, ce n'est pas là le mari qu'il faut à la sage et diligente Marguerite; ce n'est point un homme, c'est une poule!

Ces paroles perçèrent le cœur de Quentin; il regarda en lui, et vit arriver pompeusement ce même jeune homme dont le premier aspect lui avait été si désagréable, et qui, ce jour-là, était en grandissime parure: habit rose pâle, gilet de quatre raies de satin bleu de ciel, manteau de velours rouge doublé de vert, hants-de-chausses bariolés et couverts de rubans de toutes les couleurs de l'arc-en-ciel. Sa figure était eucharisée dans une magnifique fraise de dentelles, et il portait sur l'oreille une toque de velours rouge, brodée et ornée de plumes blanches comme la neige, sous laquelle ses cheveux, artistement bouclés, tombaient en anneaux jusque sur ses

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, MARDI 24 FÉVRIER 1852.

PREMIÈRE PARTIE:—De la Constitution Française (suite).

FEUILLETON:—Le Forgeron d'Anvers (suite).

NOUVELLES RELIGIEUSES.

Sa Sainteté a nommé, par un bref apostolique, le très Rev. J. O'Connell à la dignité de provincial des Capucins dans toute l'Irlande.

EGYPTE.—En nous annonçant l'abjuration d'un Syrien et d'une femme copte, notre correspondant d'Alexandrie, dit l'Ami de la Religion, regrette amèrement que l'intolérance du gouvernement turc met un obstacle presque insurmontable aux conversions des mahométans.

On lit dans l'Univers:—Le Journal de Rome a annoncé que le Saint-Père avait béni, le 4 janvier, dans la chapelle privée, un trousseau à la jeune princesse qui vient de mettre au jour la reine d'Espagne.

Nouvelles de Rome.

Le rev. H. L. Richards, du clergé épiscopalien d'Ohio, a résigné sa place de ministre, pour entrer à ce que l'on rapporte, dans le sein de l'église catholique.

Crèche. Ce sera un trésor inappréciable pour la jeune princesse et le souvenir le plus précieux parmi ceux qui se rattachent à sa naissance.

Toutes ces richesses, après avoir été bénies par le Saint-Père et consacrées en quelque sorte par la belle prière que l'église emploie pour cette touchante fonction, ont été soigneusement rangées dans un coffre du plus beau travail; un courrier est parti pour porter à la reine d'Espagne ce trousseau vraiment magnifique, par sa magnificence, du grand Pontife qui l'a béni et de la princesse à qui il est destiné.

Dans les jours d'anarchie où nous vivons, au milieu de ce mépris universel pour l'autorité et pour la majesté souveraine, il n'est pas indifférent de faire remarquer dans quelle haute estime l'église a toujours tenu la personne et le pouvoir des monarques catholiques.

L'église catholique tient de son divin fondateur certains attributs qui servent à la caractériser dans tous les temps. Il en est deux particulièrement sur lesquels appuya le dissertateur comme ayant une relation étroite avec son sujet:—l'unité et la perpétuité du catholicisme, qui le rendent essentiellement propre à conserver la république.

Le sujet énoncé dans ce titre est celui d'une lecture pleine d'intérêt qu'il y a eu de temps le Dr Bryant, à Philadelphie, devant le Philopatrin Catholic Institute.

Le Catholicisme comme essentiel à la perpétuité de la république américaine.

Le sujet énoncé dans ce titre est celui d'une lecture pleine d'intérêt qu'il y a eu de temps le Dr Bryant, à Philadelphie, devant le Philopatrin Catholic Institute.

M. Bryant, profondément pénétré de son sujet, l'appuya sur cette vérité que le catholicisme est le seul auxiliaire né de la vraie civilisation. L'église catholique elle seule amène la conversion des peuples païens, qu'elle civilise.

Embrassant ensuite dans un aperçu général les nations qui à différentes époques regurent les doctrines du christianisme, il démontra que ceux d'entre les peuples d'abord chrétiens qui

faillirent dans leur foi retournèrent ensuite à leur état de barbarie première. L'Arie qui fut une fois chrétienne et civilisée, mais eut échangé sa foi contre l'hérésie du ; restait un Arius, et cette église d'Afrique, apparuant si florissante, qui avait produit un Chrysostôme, un Cyrille, un Origène, un Tertullien, et une foule d'hommes saints et de femmes saintes, se trouve aujourd'hui rayée du livre de l'histoire; d'elle maintenant il ne reste plus que le nom des sièges autrefois occupés par les saints évêques qui y enseignèrent les doctrines de l'église catholique.

L'église catholique tient de son divin fondateur certains attributs qui servent à la caractériser dans tous les temps. Il en est deux particulièrement sur lesquels appuya le dissertateur comme ayant une relation étroite avec son sujet:—l'unité et la perpétuité du catholicisme, qui le rendent essentiellement propre à conserver la république.

Seule en ce cas, dit-il, l'église catholique, cimentée par l'unité et scellée du cachet du ciel, la perpétuité, se rit de la décadence, ignore toute dépression, et partant, dans le moment même où il semble qu'elle ait été balayée de ses retours, renait comme le Phœnix, de ses propres cendres et reprend une vigueur et une vitalité nouvelles.

Il y a peu de jours, nous reproduisons du Journal de Québec un article tiré du North American dans lequel cet organe haut-canadien du ministère exprimait certaines espérances évidemment favorables aux idées clear-grits, qu'il partage et dont il est en même temps le défenseur.

Sur ce point particulier touchant le North American, notre manière d'interpréter l'article en question ne diffère pas de celle du Journal. Nous savons que le North American est des plus persistants dans ses doctrines; nous lui connaissons même une disposition réelle et très prononcée à les soutenir, s'il le faut, en dépit du ministère et à l'encontre de la situa-

re fois la mission de parcourir le monde afin de le convertir.

Le dissertateur fait un exposé analytique de la civilisation. L'objet de sa proposition est d'établir que la vraie civilisation ne peut avoir d'autre base que l'acquisition et la pratique de la vraie religion, sans les vertus sublimes de laquelle, ou sans l'innombrable charité qu'elle inspire, la moralité élevée qu'elle enseigne, l'instruction qu'elle donne, les freins salutaires qu'elle impose et les saints mais sévères commandements qu'elle proclame, nous serions inférieurs aux païens de la Grèce et de Rome, puis, ceux-ci possédant de ces avantages accidentels qui reposent entièrement sur l'énergie de l'homme, beaucoup plus que nous n'en possédons.

Au surplus, si la civilisation a pour père le christianisme, tout ce que l'on pourrait dire d'un peuple dont une partie le reçoit et l'autre le rejette, c'est que la civilisation d'un tel peuple n'est que partielle; et que si ce même peuple, étant barbare, s'achemine dans la voie de sa conversion au christianisme, il travaille par là-même à se civiliser, tandis qu'ayant une fois été converti, s'il tend à se détacher du christianisme, on qu'il le rejette, il s'éloigne par là de la civilisation et marche en rétrogradant vers la barbarie.

Il y a peu de jours, nous reproduisons du Journal de Québec un article tiré du North American dans lequel cet organe haut-canadien du ministère exprimait certaines espérances évidemment favorables aux idées clear-grits, qu'il partage et dont il est en même temps le défenseur.

Sur ce point particulier touchant le North American, notre manière d'interpréter l'article en question ne diffère pas de celle du Journal. Nous savons que le North American est des plus persistants dans ses doctrines; nous lui connaissons même une disposition réelle et très prononcée à les soutenir, s'il le faut, en dépit du ministère et à l'encontre de la situa-

tion dont il est l'organe. Si l'on exigeait de nous la preuve de cette assertion sur le compte du North American, nous la retrouverions sans peine dans les colonnes de ce journal.

Au reste, quel que puisse être en ce moment l'effet des singulières manifestations que se permet le North American, ou la nature des indices qu'elles forment dans l'opinion, nous n'en tirons aucune induction défavorable à la stabilité de l'administration; nous les prenons à l'état d'indices, ne sachant si le journal en question essaie de se tromper lui-même en abusant du public, hésitant d'ailleurs à prendre ces memos d'une source privée pour l'apparence d'un danger réel, et nous refusant à croire en définitive que la récepte combinaison ministérielle ait pu avoir lieu sans que les membres du cabinet se soient entendus au moins sur les points essentiels des différences qui existent entre les prétentions du parti clear-grit et les justes droits du Bas-Canada.

Cette explication donnée, nous devons à cette même cause du Bas-Canada dont de près ni de loin, nous n'abandonnerons jamais la défense, une preuve nouvelle de l'appui du sentiment que nous émettons au sujet des dispositions du North American:

« Qui peut décrire, dit ce journal dans un article récent, qui peut décrire ou compter les malheurs qu'amènerait pour le pays une combinaison impie et sans principes des Canchons ennemis du progrès, instruments des prêtres du Bas-Canada, et des toristes et autres partisans de l'union entre l'église et l'état dans le Haut-Canada, etc. »

Nous ne faisons que répéter une observation du Toronto Mirror en remarquant l'hostilité qui respire dans ces quelques lignes contre les intérêts catholiques du Bas-Canada.

On bien la pensée du North American est celle d'une république par M. M. Morin, Caron, Taché et Drummond des droits du clergé catholique qui, à leurs yeux, ne comptent pour rien, ou bien il croit que les prétendus réformistes appelés clear-grits, dont il est l'organe, et que représentent dans le cabinet M. M. J. P. et Cameron, ont exigé pour condition de leur alliance avec ceux du Bas-Canada, que l'on fasse table rase de la religion et de ses ministres. — Pour un journal tel que le North American, on sait assez ce que signifient sous la plume qui le rédige les termes instruments des prêtres. Ils n'expriment rien moins que les propensions frénétiques de ces dissidents sans civisme et sans foi, ridiculement copiés par le Montreal Witness, qui réclament dans un pays de liberté, l'annihilation sociale et politique du clergé en même temps que l'oppression légale de la population catholique du Bas-Canada.

Les niveleurs clear-grits veulent un système d'écoles mixtes, non que celles-ci leur soient d'un plus grand bien, mais parcequ'elles mettent nécessairement en péril la foi des catholiques et nuit à la véritable liberté de conscience. Ce qu'ils appellent hypocritement l'union de l'église avec l'état, contre laquelle il protestent, n'est autre chose que le droit exercé par la législature d'autoriser un système qui laisse à chacune des sectes dissidentes la direction de ses propres écoles. On ne croirait pas, si l'on n'en avait de tels exemples sous les yeux, qu'une législation aussi équitable put être signalée comme un grief par des individus qui s'insurgent contre l'autorité du droit et de la loi sous le prétexte de religion. La religion, à ce qu'il paraît, n'exige pas l'oppression inutile du peuple catholique pour le plaisir des ennemis qui lui font la guerre. L'outrecuidance des niveleurs du Haut-Canada et l'iniquité de leurs plans désorganisateur assurent d'avance contre le succès qu'ils se promettent. On sait aussi qu'une section notable de ces hommes, tout en repoussant le droit du clergé catholique à la protection commune, consentent néanmoins à ce que la législature intervienne expressément pour le dépanner. Mais il est tels d'entre eux qui seraient prêts à en user à l'égard de toute espèce de religion de la manière qu'en agissent certains mulâtres envers la malheureuse bête de somme qu'ils malmenent tant et comme il leur plaît.

THE CADET.—Un journal paraîtra sous ce titre.

épauls. A son côté pendait une longue rapière, dont le fourreau et le pommeau étaient si artistement travaillés, qu'il était évident que cette arme n'était là que comme ornement. Ainsi se pavant dans la rue, infiniment satisfait de sa personne, Jean-Louis de Bus, certain de l'effet merveilleux qu'il devait produire. Le sang de Quentin bouillonnait dans ses veines, et il eût donné beaucoup pour pouvoir punir la vanité de cet être qui lui était odieux. Marguerite, en apercevant son prétendant, s'était vivement retirée de la fenêtre. Était-ce déplaisir? Était-ce joie? Quentin se le demandait avec anxiété. Mais le jeune élégant était arrivé devant l'atelier, et là, les forgerons, peut-être pour lui faire noise, avaient étalé leurs ustensiles de manière à ce que le passage s'en trouvât embarrassé.

—Place! s'écria l'étranger, en poussant l'ouvrier qui se trouvait le plus près de lui. — Oh! oh! répondit celui-ci, monsieur est pressé, à ce qu'il paraît, et il est trop grand seigneur pour attendre un instant que nous nous retirés ces fers. — Attendez! vaurien! un homme comme moi attendra! et il le voulait rudement passer outre. Mais Quentin s'élança vers lui sa barre de fer à la main.

fer qui avait sa main, tout cela le toubla d'une manière étrange: — Laissez donc! Laissez donc! cria-t-il; quelle mauvaise plaisanterie! et, en disant cela, il avait atteint la porte et s'était perdu de toutes ses forces après la sonnette. — Lâche! lui cria Quentin irrité; et il jeta à ses pieds sa barre de fer, qui tomba bruyamment sur le pavé.

Cet étranger, pensait-il, va donc passer la journée entière chez de Vrindt? Serait-ce aujourd'hui les fiançailles? Adoubé par cette dernière idée, il pouvait à peine se soutenir, et il fallut qu'un de ses camarades le conduisit à sa vieille mère, qui fut péniblement frappée du progrès qu'avait fait la maladie de son fils.

De Vrindt cependant avait reçu son hôte avec la plus grande politesse, et, remarquant en lui les signes d'un trouble extrême, il lui demanda si quelque chose de désagréable lui était arrivé? De Bos fabriqua vite une petite histoire, racontant qu'il avait voulu punir comme ils le méritaient les forgerons qui s'étaient montrés impertinents, mais que les supplications des passans lui avaient fait remettre son épée dans le fourreau, quelque bonne envie qu'il eût de s'en servir. De Vrindt crut remarquer un sourire moqueur chez un élève, qui, assis près de la fenêtre, avait pu tout voir; et d'ailleurs, la pâleur du cavalier et le tremblement de sa main, rendaient assez peu vraisemblable sa version.

— Sans doute, sans doute, reprit l'autre avec empressement, je suis aussi enthousiasmé, maître de Vrindt, de la rectitude de votre dessin, que de la manière dont sont groupées vos figures; mais il ne faut pas m'en vouloir, si ce sont précisément ce luxe, ces agréments

déliçats, et ce qu'il y a de sens profond, caché, dans cette apparente fortune, qui m'émeuvent intimement le cœur, comme à l'insu de lui-même. C'est cela qui m'enchanté et me transporte!

— Sans doute, reprit l'autre avec empressement, je suis aussi enthousiasmé, maître de Vrindt, de la rectitude de votre dessin, que de la manière dont sont groupées vos figures; mais il ne faut pas m'en vouloir, si ce sont précisément ce luxe, ces agréments

tonnante vérité. Ne me suis-je pas surpris moi-même à vouloir chasser un pavillon, ou un autre insecte des roses sur lesquelles vous l'aviez point?

— Vous êtes trop bon! Il est vrai que je ré-assis quelquefois à rendre avec vérité ces insectes; mais je sais aussi la peine que cela m'a coûtée! Aussi puis-je à présent montrer ma toile et dire: prenez une loupe, prenez un microscope, examinez mes insectes, mes épines, mes étamines, mes corolles, etc., et dites si tout cela n'est pas la plus exacte représentation de la nature!

tre à Montréal, le 1er avril, et se fera mensuellement l'avocat et le défenseur de la Tempérance. Le coût de l'abonnement à cette feuille est fixé à 3d par année ou seulement 1s si l'on en reçoit dix exemplaires. L'éditeur en sera M. J. C. Beckett, propriétaire bien connu de la Tempérance Avocate. En dédiant cette publication à la société des Cadets et aux autres associations juvéniles fondées à Montréal dans le but de populariser de plus en plus la Tempérance, l'éditeur du Cadet voit le triomphe définitif et certain de cette bonne cause dans le résultat des efforts à tenter pour influencer de bonne heure dans l'esprit des adultes les principes qui doivent conduire à l'adopter irrémédiablement; et c'est là le but que la feuille nouvelle se propose d'atteindre.

Société de Tempérance de Montréal.

Il a été tenu le 2 février courant dans une des Salles de l'Évêché, une assemblée extraordinaire des conseillers des diverses sections de la Société de Tempérance de cette ville; et, à cette réunion, il a été unanimement résolu, dans le but de donner un nouvel essor à cette société, qui, on ne saurait le nier, a une mission des plus importantes à remplir, une mission essentielle au progrès moral et matériel de tout le pays, de créer incessamment un Conseil Central, qui aura son siège à Montréal, et dont l'objet sera de fournir un centre d'action uniforme, un point de ralliement aux différentes sections de la Société de Tempérance qui existait déjà dans Montréal, ainsi qu'à toutes celles que l'on espère voir prochainement s'organiser dans les principales paroisses de ce Diocèse. En conséquence, les messieurs suivants ont été invités à former le dit conseil: MM. André Ouhmet, Jos. Ubalde Beaudry, Ch. A. Leblanc, Dr. P. Beaubien, Rom. Trudean, Nar. Valois, Ovide Peltier, David Peltier, N. B. Desmarceau, Dr. D'Eschambault, Jos. Dufaux, John Smith.

Dans une assemblée subséquente des messieurs ci-dessus tenue le 19 courant au même lieu, les officiers ont été élus comme suit: MM. R. Trudean, Président, Dr. Beaubien, 1er Vice-Président, André Ouhmet, 2d Vice-Président, Jos. Dufaux, Secrétaire, Nar. Valois, Trésorier.

Actes officiels.

BUREAU DU SECRÉTAIRE, Québec, 20e Février. Il a plu à SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR-GENERAL faire les nominations suivantes, savoir: DAVID SOLYME MARQUIS, de Ste. Anne de la Pointe, et PIERRE LOUIS GAUVREAU, de Rimouski, Ecuycrs, pour être conjointement Coroners du district de Kamouraska; ROMUALD MALTAIS, de St. Fidèle, JOHN McLAREN, de St. Fidèle, PAUL BENOIT DIT ABEL, de Deschambault, et TIMOTHÉE MARCOTTE, de Deschambault, Ecuycrs, pour être Juges à Paix dans et pour le district de Québec.

CORRESPONDANCE.

M. le Rédacteur, Pendant que par toute la province on fait de grands efforts pour supprimer ou du moins diminuer autant que possible le trop grand nombre de maisons de désordre, je veux dire les cabarets, on remarque dans le district des Trois-Rivières une certaine coterie ébottée de petits rouges de compagnie à la tête de laquelle s'est mis un vieux plaideur de profession. Cette coterie joue publiquement des siennes; elle pousse dernièrement l'impudence jusqu'à faire trôner dans une église et sur un siège honorable en face de la chaire, un petit cabaretier de village, exprès pour insulter à la tempérance. Il y a des rouges de cette force-

là sur l'article de la morale et sur le respect que l'on doit à Dieu dans son temple! Elle est si belle, si attrayante et si élastique avant tout la liberté démocratique, qu'elle permet tout ce que l'on veut! Je n'ai pas besoin de vous dire que cette conduite de démagogues perdus de licence a attiré sur eux le mépris des cultivateurs honnêtes et qu'elle en a même indignés plusieurs. Quelle honte pour ces mécréants s'ils étaient capables du rougir! S'il était donné à certain mort de parler du fond de sa tombe, l'église en serait ébranlée!—Il est bien probable que la clique que je vous signale trouvera le moyen de faire obtenir à ce cantinier une nouvelle licence, surtout par le moyen si facile que la loi laisse en disant simplement que les aubergistes donneront deux cautions, sans dire de quelle manière; aussi savent-ils admirablement bien l'éluder. J'en connais qui se sont cautionnés, sans valoir trente chelins en propriété. La loi, comme semble, aurait dû, pour atteindre son but, obliger les cautions à donner une ample désignation de leurs propriétés en affirmant qu'elles sont libres d'hypothèques, sous peine d'une certaine amende pour le cas de fausse déclaration, et obliger les aubergistes à les faire enrégistrer. Je pense que par ce moyen, on aurait pu mettre obstacle au plus grand nombre des auberges.

UN QUI VOIT. Trois-Rivières, fév. 1852.

FAITS DIVERS.

CALIFORNIE.—Nous avons eu le plaisir de voir hier matin à notre bureau M. Martial Rioux, des Trois-Pistoles, qui est arrivé dimanche dernier de la Californie. Ce monsieur est parti de San-Francisco le 5 décembre. Dans tout le trajet il n'a été retardé que de 11 jours. M. Rioux a été constamment occupé à travailler aux mines pendant son séjour en Californie. Il n'a pas rapporté une fortune, mais ses travaux ont été passablement récompensés et ils nous a paru fort content de son voyage. La majeure partie de ceux qui travaillent aux mines avec lui étaient des Français, mais il nous dit que les Canadiens y employaient mieux leur temps.

DECRET DE CONFISCATION.

Voici les termes du décret de Louis-Napoléon qui interdit le droit de propriété en France à la famille d'Orléans:

Le Président de la République, Considérant que tous les gouvernements qui se sont succédés ont jugé indispensable d'obliger la famille qui cessaît de régner de vendre ses biens, meubles et immeubles, qu'elle possédait en France;

Qu'ainsi, le 12 janvier 1819, Louis XVIII, contraignit les membres de la famille de l'Empereur Napoléon de vendre leurs biens personnels dans le délai de six mois, et que, le 15 avril 1832, Louis-Philippe en agit de même à l'égard de la famille aînée des Bourbons;

Considérant que de pareilles mesures sont toujours d'ordre et d'intérêts publics;

Qu'aujourd'hui, plus que jamais, de hautes considérations politiques commandent impérieusement de diminuer l'influence que donne à la famille d'Orléans la possession de près de trois cents millions d'immeubles en France;

Art. 1er. Les membres de la famille d'Orléans, leurs époux, épouses et leurs descendants ne pourront posséder aucuns meubles et immeubles en France; ils seront tenus de vendre, d'une manière définitive, tous les biens qui leur appartiennent dans l'étendue du territoire de la République.

Art. 2. Cette vente sera effectuée dans le délai d'un an, à partir, pour les biens libres, du jour de la promulgation du présent décret, et, pour les biens susceptibles de liquidation ou discussion, à partir de l'époque à laquelle la propriété en aura été irrévocablement fixée sur leur tête.

Art. 2. Faute d'avoir effectué la vente dans

les délais ci-dessus, il sera procédé à la diligence de l'administration des domaines dans la forme prescrite par la loi du 10 avril 1832. Le prix des ventes sera remis aux propriétaires ou tous autres ayants-droits.

Traité au Palais des Tuileries, le 22 janvier 1852.

LOUIS-NAPOLÉON. Par le Président: Le ministre d'Etat, X. DE CASABIANCA.

UNE SCÈNE PENDANT LA TERREUR.—La rue du Cardinal Lemoine, à Paris, est ouverte et doit se prolonger sur l'emplacement d'un collège fondé au 13e siècle par Jean Lemoine, cardinal, en faveur des pauvres écoliers. Jean Lemoine mourut en 1313. Son corps fut transporté dans la chapelle du collège qu'il avait fondé. Les parents du cardinal augmentèrent par de nouveaux dons les revenus et le nombre des boursiers de ce collège. Un des représentants de Jean Lemoine établit, en mémoire du fondateur, une fête annuelle qu'on nomma la solennité du cardinal Lemoine. La cérémonie avait lieu le 13 janvier. Un familier du collège jouait, pendant la fête, le personnage du cardinal. Revêtu d'habits pontificaux, il se représentait à l'église et à table et recevait avec gravité les compliments en vers et en prose que lui adressaient humblement les élèves.

Trois hommes célèbres, Tynneb, Buchanan et Murat, étudièrent dans ce collège, qui fut supprimé en 1790, comme tous les établissements religieux.

Ce collège était presque abandonné lorsque Vincent de Paul en fut nommé principal et chapelain. C'est là que ce prêtre vénérable jeta les premiers fondements de la mission à laquelle ce collège fut réuni par décret du 8 juin 1627. Dès lors, cette maison fut considérée comme un véritable séminaire. On y formait de jeunes ecclésiastiques qui allaient dans les campagnes porter la parole de Dieu.

Le réformateur Jean Calvin habita quelque temps ce séminaire, dont la chapelle était dédiée à St. Firmin. Cet établissement religieux, supprimé en 1790, devint propriété nationale et servit de prison pendant la terreur.

Nougaret, un des écrivains de l'époque, raconte ainsi les assassinats dont ce séminaire fut le théâtre:

"Au séminaire de Saint-Firmin, les bourreaux, las de massacrer leurs victimes, se précipitèrent dans l'intérieur de la maison, qui bientôt ne fut plus qu'une vaste boucherie.

"Le sang ruisselait à grands flots sur les lits, dans les chambres, dans les escaliers... Ici les hommes vivants étaient jetés pêle-mêle avec des hommes morts ou mourans par les fenêtres, et tombaient sur des piques, des latonnettes, des faux ou des halberdes.

"Des prêtres furent massacrés sur l'autel qui leur servait d'asile au moment où, à genoux, les mains placées sur la poitrine, les yeux dirigés vers le ciel, ils recevaient la bénédiction du plus ancien d'entre eux et demandaient au Dieu de la maternité de pardonner à leurs assassins.

"Dans le nombre des quatre vingt onze prêtres égorgés à Saint-Firmin, un des plus remarquables est Joseph-Marie Gros, curé de Saint-Nicholas du Chardonnet, qui avait pour ses paroissiens la tendresse d'un père pour ses enfants.

"Parmi ses honneurs, il vit un de ses paroissiens, et lui dit: "Mon ami, je te reconnais. —Eh bien, oui! répondit l'anthropophage, et moi aussi je vous reconnais: je sais que dans plusieurs occasions vous m'avez rendu service. —Comme tu m'en paies! répliqua le bon curé; ce n'est point ma faute; la nation le veut ainsi et la nation me paie!"

"Ayant achevé ces mots, le cannibale fit signe à ses camarades, tous ensemble saisirent ce vénérable prêtre et le jetèrent par la fenêtre; sa cervelle se répandit sur le pavé, ses membres palpitèrent plusieurs minutes. —Il ne bougea plus! —Depuis sa mort, on a ouvert son testament; on a trouvé qu'il léguaît tous ses biens aux pauvres de sa paroisse!"

"La pièce suivante est utile à reproduire: "Commune de Paris..."

"Le citoyen trésorier de la Commune paiera

à Gilbert Petit 48 livres pour prix du temps qu'ils ont mis lui et trois de ses camarades à l'expédition des prêtres de Saint-Firmin pendant deux jours.

"A la maison Commune, ce 4 septembre, l'an VI de la liberté et 1er de l'égalité, suivant la réquisition qui nous est faite par la section des Sans-Culottes qui les a mis à l'ouvrage "Ont signé: NICOUR et GÉROME LAMARCK, "Commissaires de la Commune."

"Au dos est écrit: "Reçu la somme de 48 livres." "Et au dessous: "Gilbert Petit a fait sa croix."

IRLANDE.—D'après les rapports reçus d'Armagh, de Monaghan, de South et de Westmeath, la conspiration métricière riboniste redouble les alarmes des paisibles habitants. On dit que beaucoup de personnes bien disposées, mais timides, ont été invitées à contribuer à la souscription ouverte pour la défense des prisonniers qui vont être mis en jugement devant une commission spéciale; qu'elles y ont adhéré, et, de plus, qu'elles se sont solennellement engagées à ne pas révéler le fait, redoutant la vengeance terrible qu'appellerait certainement sur elles une révélation. Plusieurs propriétés ont été dévastées, et les propriétaires, paralysés par la même crainte, tremblent de faire connaître leurs pertes à la police. D'autres assassins que celui de M. Chambre ou de M. Darry ont été commis.

—Encore une tentative de meurtre sur un propriétaire du Nord. Il paraît qu'il a été tiré un coup de feu sur M. George Morant, juge de paix, près de Carrimaroon, dans le comté de Monaghan. Quoique quelques plombs aient percé son encapeau, M. Morant n'a pas été blessé.

—Les physiiciens savent qu'un fil de platine peut en un instant être chauffé à rouge par le moyen d'une forte batterie électrique, et que dans cet état un tel fil peut couper la peau et la chair du corps humain avec plus de facilité que les instruments les plus tranchants. Deux chirurgiens de l'hôpital de Sainte-Thérèse, de Vienne en Autriche, ont fait l'essai de substituer, dans quelques uns de leurs opérations, un fil de platine incandescent aux instruments ordinaires de chirurgie, et ces expériences ont réussi parfaitement. Une notice détaillée sur ce nouveau procédé opératoire a été adressée à l'académie impériale des sciences de Vienne.

—On a découvert dans les souterrains de l'ancienne Chambre des Communes (Angleterre) le squelette parfaitement conservé et recouvert d'habits pontificaux, d'un prélat que l'on suppose être le fondateur de l'abbaye de Westminster, primitivement construite sur cet emplacement. Cette découverte a excité une grande curiosité à Londres; une foule de personnages politiques sont allés voir cette remarquable relique, et l'on attendait la visite du cardinal Wiseman.

Naissances: En cette ville, Samedi matin, le 21 courant, la Dame de M. Damiis Paul, organiste de la cathédrale, a mis au monde un fils.

A St. Jacques de l'Achigan, le 18 du courant, la dame de M. Laurent Miron, une fille.

Décédé: A St. Antoine, le 15 du courant, en la demeure de M. Louis Archambault, Dame Angélique Alinotte, veuve de M. Thomas Wait, à l'âge de 82 ans. Elle était sœur de feu Messire Bonaventure Alinotte, ancien curé de St. Antoine.

ANNONCES.

AVIS AUX INSTITUTEURS. MM. les membres du Bureau des Examineurs Catholiques du District de Montréal, s'assembleront à la Salle d'École de l'Évêché, mardi le 2 Mars prochain, à neuf heures précises A. M. pour procéder à l'Examen des Instituteurs qui désireront se pourvoir d'un diplôme. F. X. VALADE, S. B. E. Longueuil, 20 fév. 1852.

LIVRES NOUVEAUX.

MOCCHIALOGIE. Traité des péchés contre les sixième et neuvième commandemens du décalogue, et de toutes les questions Matrimoniales qui s'y rattachent directement ou indirectement; suivi d'un abrégé pratique d'embryologie sacrée. (Il est exclusivement destiné au clergé.) par P. J. C. DEBREYNE 1 vol 8°.

ETUDE DE LA MORT, ou initiation du prétre à la connaissance pratique des maladies graves et mortelles, et de tout ce qui, sous ce rapport, peut se rattacher à l'exercice difficile du Saint Ministère; ouvrage spécialement destiné aux Ecclésiastiques qui ont charge d'âmes. par P. J. C. DEBREYNE. 1 vol 8°.

PRÉCIS DE PHYSIOLOGIE HUMAINE pour servir d'introduction aux études de la philosophie et de la théologie moral-sociale; par P. J. C. DEBREYNE, 1 vol 8°.

ESSAI PHILOSOPHIQUE sur l'influence comparative du régime végétal et du régime animal sur le physique et le moral de l'homme &c., par P. J. C. DEBREYNE, 1 vol 8°.

TIHERAPEUTIQUE APPLIQUÉE, ou traitements spéciaux de la plupart des maladies chroniques, par P. J. C. DEBREYNE, 1 vol 12°.

LE BOUCLIER DE LA FOI, ou manuel des catholiques, par M. L'ABBÉ MAUPIN, 1 vol 12°.

LA CHAÎNE DE VÉRITÉS, exposition philosophique et populaire des fondemens de la Religion, dédiée aux détenus des prisons, par M. L'ABBÉ FORCIGNON, 1 vol 12°.

En ven et chez E. R. FABRE, & Cie. Rue St-Vincent N. 3. 20 Février 1852.

ORNEMENTS D'EGLISE, ETC., ETC.

COMMANDES POUR L'EUROPE. Je Soussigné informe très respectueusement MM. les Curés, qu'il recevra avec beaucoup de reconnaissance, les ordres qu'on voudra bien lui confier pour LA VENTE D'ORNEMENTS D'EGLISE ou tout autre objet qu'on désirerait faire venir d'Europe; il espère que tous ceux qui honoreront de leur confiance, auront à se féliciter de lui avoir donné la préférence, vu que son agent, M. JOSEPH CHÉMASSE de Québec, qui vient de partir pour l'Europe, en fera lui-même le choix, et qu'il peut lui adresser ses commandes à J.-B. ROLLAND, No. 3 Rue St-Vincent. 9 février 1852.

COMMANDES POUR LA FRANCE.

Les soussignés expédient toutes les semaines par Steamer, des commandes pour la France. Les personnes désireuses de les charger de quelques ordres, pour Livres, Gravures, Cartes Géographiques, Globes, Musique, INSTRUMENTS DE CHANT, ou de toutes autres Marchandises Françaises, sont priées de vouloir bien les transmettre le plutôt possible. E. R. FABRE & Cie. N. 3 Rue St-Vincent. Montréal, 16 Janvier 1852.

PROMADE DE GRUYÈRE, 1ère qualité, Paris 1s. 61 la lb. à Vendre par E. R. FABRE & Cie 16 Jan. 1852.

QUELQUES JOURS SEULEMENT A LA VIEILLE SALLE DE LECTURE, RUE ST. JOSEPH, DERRIERE LA GRANDE EGLISE.

UNE GRANDE EXHIBITION DE STATUES. LA plus grande collection du monde, contenant plus de 600 Statuettes représentant les Evénemens Principaux de la Vie du Sauveur.

DEPUIS — L'Annexion de la Sicile-Vierge jusqu'à l'Ascension de notre Seigneur, occupant un espace de 200 pieds de long, chaque scène accompagnée d'une peinture en Relief par l'artiste célèbre C. J. Bartholomew, Eccl. Aussi huit Tables Chinoises. Montréal, 24 Janvier, 1852.

AVIS.

UN jeune homme, muni de bonnes recommandations désirerait se placer comme Instituteur. S'adresser à l'Évêché. Montréal, 24 fév. 1852.

—Eh! mon Dieu non... Il faut bien que je vous avoue que la manière d'être de mademoiselle votre fille n'est pas encore ce que je pourrais désirer; non pas que je craigne de lui déplaire! Dieu merci! je ne désespère pas de dissiper à la flamme de mon amour l'air froid et indifférent que votre charmante fille feint de prendre quand je lui parle. Seulement jusqu'ici elle n'est pas pour moi ce que je pourrais avec droit... ce que, à vrai dire, il me serait permis d'espérer d'une jeune personne pour qui je me déclare aussi franchement.

De Vrindt se tut, se secoua la tête, ce à quoi Jean-Louis ne prit pas autrement garde, continuant sous l'apparence de la modestie à faire ressortir adroitement, pensait-il, son mérite, à manifester son étonnement de la froideur de Marguerite, et à demander quel pouvait être son but dans cette petite manœuvre.

—Soyez tranquille, répliqua à la fin de Vrindt, si j'ordonne, Marguerite obéira. Il n'est pas d'usage dans ma famille que les enfans aient une volonté; les enfans manquent d'expérience et par conséquent de jugement. Mais quant à vous, Monsieur, permettez-moi de vous donner, en ami un conseil: c'est celui d'agir avec un peu moins d'assurance et de chercher davantage de vous rendre agréable à la jeune fille; car il me répugnait, je vous l'avoue, d'employer la sévérité envers mon unique enfant, qui d'ailleurs me donne tant de consolation par son bon cœur et sa piété.

De Bos s'inclina et dit en souriant: Dès de-

main, je mettrai à exécution vos bons avis. Il se retira, et obtint en partant de la servante qu'elle lui fit sortir par une porte de derrière qui conduisait dans une rue écartée, car il n'avait nulle envie de repasser devant la forge. Marguerite le sut, et qui plus est, elle avait vu la scène avec Meïsis, ce qui avait augmenté son intérêt pour celui-ci et son éloignement pour le jeune peintre. Elle attendit avec impatience l'heure à laquelle elle devint, le lendemain matin, arranger l'atelier de son père; mais Quentin ne parut pas à la forge, ni ce jour, ni le lendemain...

Huit longs jours s'étaient écoulés sans qu'il fût revenu. Marguerite vivement alarmée apprit que le forgeron était dangereusement malade, et que, privé de tout ce qui pourrait soulager ou améliorer son état, il l'emprait encore lui-même par la pensée déchirante de l'avoir de sa pauvre mère, s'il venait à succomber, ou même s'il n'échappait à la mort par une lente et pénible convalescence. Marguerite profondément émue, ne put s'empêcher de verser d'abondantes larmes, et la vieille parente se sentit remuée jusqu'au fond du cœur. Naturellement bonne et compatissante, ses deux femmes tirèrent aussitôt conseil pour aviser de quelle manière on pourrait venir au secours du jeune malade et de sa mère. Le moyen le plus expéditif était de leur faire passer de l'argent; mais Marguerite ne pouvait s'y résoudre, dans la crainte de blesser leur délicatesse. Il fut décidé qu'on enverrait la fidèle Brigitte, femme de confiance de la maison, leur porter chaque jour des

mets sains et savoureux, en la chargeant de s'informer de ce qui pourrait être le plus utile à cette intéressante famille; mais en lui recommandant bien de ne pas dire le nom de ceux qui l'envoyaient. Brigitte s'acquitta de sa mission avec zèle et intelligence. En entrant dans cette pauvre demeure, elle fut frappée de la propreté extrême qui y régnait, et quand elle fut revenue à la bonne mère les provisions que renfermait un panier qu'elle tenait au bras, et qu'elle lui annonça qu'elle envoyait par une bienfaitrice inconnue, elle revenait ainsi chaque jour, la bonne matrone, pénétrée de reconnaissance, éprouva un joyeux attendrissement; elle se confondit en remerciemens, et excusa son fils, trop accablé par la fièvre pour pouvoir exprimer lui-même sa gratitude. Brigitte insista encore pour que le jeune malade indiquât lui-même tout ce qu'il croirait pouvoir le soulager, et Gertrude, touchée de tant de bonté, répondit avec épanouissement à ses questions. De cette manière Marguerite obtint une foule de renseignemens et de détails précieux pour elle. Brigitte avait vu du reste de ses propres yeux que presque toutes choses manquaient dans la demeure du jeune malade, et surtout un médecin; on y envoya celui de la maison, et ces dames se mirent elles-mêmes à confectionner du linge et d'autres objets pour remettre à la veuve, car ce n'était jamais que de la veuve que parlait Marguerite. Elle ne manqua pas de rapporter fidèlement ce qu'elle avait appris de l'état du bon jeune homme, non plus que la déclaration du médecin, qui assu-

rait que la maladie de Quentin devait être causée par une affection morale et par son habituelle et profonde mélancolie. Ainsi, pendant les longues soirées d'hiver que les deux cousines passaient à travailler ensemble, la pauvre veuve et son fils firent-ils le continuel sujet de leurs entretiens.

Cependant, aidé par les soins du docteur, par les médicamens, et par une nourriture appropriée à ses besoins, Quentin commença à se rétablir, et bien qu'il ne dépendît pas du médecin de faire cesser la principale cause de sa maladie, les soins et le repos le mirent bientôt en état de se lever et de partager avec sa mère sa nourriture sainte et fortifiante que leur envoyait leur bienfaitrice inconnue. C'est en vain que la bonne veuve essaya de lui faire entendre que son fils n'était pas le fils de sa mère, et qu'elle n'était pas sa mère; mais elle ne fut que plus persuadée de la bonté de Dieu, et de la reconnaissance qu'elle lui devait.

(A continuer.)

PENSEES.

Il ne m'osied pas même au viillard d'espérer. J. J. Rousseau a dit: "Phomane qui pense est un animal dégénéré?" le péché d'orgueil doit donc tendre à le métamorphoser en brute?"

**CAT CHISME DE PERSÉVÉRANCE** ou expos Historique, Dogmatique, Moral, Liturgique, Apologétique, Philosophique et Social de la Religion, depuis l'origine du monde jusqu'à nos jours, par L'Abbé J. GAUME, 6<sup>ème</sup> édition, 1849, 5 vols. 8°.

**HISOTIRE DE LA SOCIÉTÉ DOMESTIQUE** chez tous les peuples anciens et modernes, ou Influence du Christianisme sur la famille—par L'Abbé J. GAUME 2 vols. 8°.

**L'ÉVANGILE ANALYSÉ** selon l'ordre Historique de la Concorde, avec des dissertations sur les lieux difficiles, par le R. P. MAUDUIT, 10<sup>ème</sup> édition, 4 vols. 8°.

**CONFÉRENCES SUR LES DOCTRINES ET LES PRATIQUES** les plus importantes de l'Eglise Catholique, par le CAR. WISEMAN, 2 vols. 8°.

**HISTOIRE UNIVERSELLE DE L'ÉGLISE**, par JEAN ANZOC, 1849, 3 vols. 8°.

**CATECHISME DU CONCILE DE TRENTE**. Traduction nouvelle avec des notes, par Mox DONEY, 2 vols. 8°.

**LE SAINT CONCILE DE TRENTE** ecuménique et général célébré, sous Paul III, Jules III, Pie IV, Sixte Quint, traduction nouvelle par L'Abbé DASSANCE, 2 vols. 8°.

**REFLEXIONS MORALES SUR LE NOUVEAU TESTAMENT**, traduites en français; précédées de la Concorde des quatre Évangélistes, avec notes, pour servir à l'intelligence du texte, par P. LALLEMENT 5 vols. 8°.

En vente chez  
E. R. FABRE & Cie.  
N° 3, Rue St-Vincent

15 Mars 1852.

**LACOSTE ET LATOUR, NOTAIRES**

Agents d'affaires de quelque nature que ce soit, pour réclamer et récupérer, tant auprès du gouvernement qu'auprès de quelques personnes que ce soit dans le Haut et le Bas-Canada.

Etdk 1 N° 1, rue St-Dominique, porte voisine de M. St. Laurent et Berthelot, avocat.

Montréal, 18 novembre 1851.

**A VENDRE**

DANS la Paroisse de Ste-Julienne, un Moulin à Scier et un Moulin à Farine, en pierre, contenant deux Meules et deux Bluteaux.

Aussi —  
Une Terre à bois de 45 arpens en superficie, située à environ douze arpens des sus Moulins.

S'adresser au Propriétaire, JOSEPH RIOPELLE, à Ste-Julienne.

3 Fév. 1852

**APPAREIL MECANIQUE**

SCIER LE BOIS.

LES Sous-Agents s'étant pourvus d'un appareil propre à SCIER LE BOIS et à le mettre en état de servir toutes les usines de la Menuiserie, informant respectueusement le public et les Entrepreneurs de constructions qu'ils sont en mesure d'exécuter sous le plus court délai et aux prix les plus modérés, toutes commandes pour CHASSIS PORTES, ENCADREMENT DE PORTES, JALOUSIES, ET TOUTE ESPÈCE D'OUVRAGE.

ont vu voudra bien les honorer dans cette ligne. Ils sont satisfaits aux exigences les plus difficiles sous le rapport des proportions et du fini de leur travail, invitent les Entrepreneurs et autres intéressés à venir en examiner des échantillons ou en voir des essais par la fonction de leur machine à leur atelier de menuiserie, Rue CHATEAUBRIANT (près la Maison de Providence), No. 5.

EDOUARD PÉPIN, JOSEPH CHRISTIN.

Montréal, 16 décembre 1851.

**ACADEMIE**

DE  
**ST. ANDRÉ D'ARGENTOUILL,**  
COMTE DU LAC DES DEUX MONTAGNES,  
DISTRICT DE MONTREAL,  
CANADA-EST.

SOUS LE PATRONAGE DE NOS SEIGNEURS LES EVEQUES DE MONTREAL.

Le nouvel établissement, avantageusement situé sur les bords de la belle Rivière de l'Outawa entre les deux beaux villages de St. André et de Carillon et placé sur la grande voie de communication entre Montréal et Bytown, est par conséquent d'un accès très facile pendant toutes les saisons de l'année. Le local est salubre et pittoresque; les bâties, récemment érigées, sont spacieuses et commodes. L'éducation que l'on se propose de donner dans cet établissement sera essentiellement anglaise, et d'un caractère tout-à-fait mercantile; le cours d'instruction embrassera, la lecture, l'écriture bien soignée, l'orthographe, la grammaire, la composition, la géographie, l'histoire, l'arithmétique pratique et raisonnée, la géométrie, le dessin linéaire et la tenue des livres. Des soins tout particuliers seront donnés à cette dernière branche, comme se rapportant plus spécialement au but de l'établissement. La langue française, si nécessaire dans ce pays sera enseignée avec tout le soin possible. Les élèves étrangers à cette langue pourront facilement en acquérir la pratique dans leurs rapports journaliers avec les jeunes canadiens qui fréquentent l'académie.

**RÈGLES.**

Les élèves étudieront et coucheront à l'académie; ils doivent se pourvoir d'un lit avec des couvertures et les autres articles nécessaires de toilette.

Des arrangements ont été pris avec quelques respectables familles du voisinage immédiat de l'académie, chez lesquelles les élèves pourront avoir leurs repas à des termes très-modérés, pour ne pas dire modiques. Le prix de l'académie est de £4 par année scolaire, payable invariablement trois mois d'avance. Pour plus amples informations on peut s'adresser à Messieurs les Ecclésiastiques de l'Evêché de Montréal et de Bytown, à E. A. MONTMARQUET et W. C. SCHNEIDER, Ecclésiastiques à Carillon, ou au Directeur de l'ACADEMIE A St. André.

S. A. BERNIER, Ptre.  
Directeur de l'Académie  
Montréal, 9 Septembre 1851.

**DEPARTS DE LIVERPOOL**

DES  
Steamers Anglais de la Manche occidentale  
NELS QUE FIXÉS PAR L'AMIRAUTÉ, POUR 1851.

Les steamers qui font le service entre Liverpool et New-York, ne touchent pas à Halifax, ceux venant à Boston, y toucheront pour débarquer et prendre les malles et les passagers:

Dép. de Liverpool	arrivent à	sont dus les
5 juillet	New-York	22
13	Boston	28
19	New-York	5 août
26	Boston	11
2	New-York	19
9	Boston	25
16	New-York	2 septembre
23	Boston	8
30	New-York	16
6 sept.	Boston	22
13	New-York	30
20	Boston	6 octobre
27	New-York	14
4 octobre	Boston	20
11	New-York	28
18	Boston	4 novembre
25	New-York	11
1 nov.	Boston	17
5	New-York	25
12	Boston	1 décembre
19	New-York	9
26	Boston	15
3 déc.	New-York	23
20	Boston	30
	New-York	5 janv. 1852.

Durant l'hiver, le service des malles se fera chaque semaine comme en été, deux steamers américains partant alternativement tous les 15 jours. Les départs d'Angleterre ont lieu tous es samedi, et des Etats-Unis tous les mercredis.

**LOUIS RICARD, AVOCAT**

RUE ST. VINCENT, NO. 5.  
Porte voisine de M. Louis Perrault.  
Montréal, le 17 octobre 1851.

**COLLEGE JOLIETTE.**

Le Cours d'Etudes de cet établissement se divise ainsi qu'il suit:

1<sup>ère</sup>. Année.—Éléments des deux langues; (Anglais et Français).—Arithmétique.—Histoire sainte.—Histoire ancienne.—Géographie.

2<sup>ème</sup>. Année.—Syntaxe des deux langues.—Arithmétique et premières notions d'Algèbre, de Géométrie et de Dessin linéaire.—Histoire du Canada.—Histoire Romaine (en Anglais).—Géographie.—Principes fondamentaux d'Agriculture et de Botanique.—Style épistolaire et compositions dans les deux langues.

3<sup>ème</sup>. Année.—Belles-Lettres et Rhétorique.—Algèbre et Géométrie.—Tenue des livres.—Histoire de France par la méthode analytique.—Histoire d'Angleterre (en Anglais).—Étude de la constitution du pays.—Compositions et discours dans les deux langues.

4<sup>ème</sup>. Année.—Physique, Chimie appliquée aux arts et à la Géométrie pratique.—Mécanique.—Astronomie.—Le cours de latin s'ouvre dans la quatrième année pour ceux qui désirent l'apprendre.—Compositions et discours etc.

5<sup>ème</sup>. Année.—Philosophie (Logique, Métaphysique, Morale).—Architecture.—Économie politique.—Cours de latin continué.—Compositions et discours etc.

6<sup>ème</sup>. Année.—Cours latin.—Compositions et discours etc.

Une fois par semaine, il y aura des séances académiques pour former les élèves au débit, à la déclamation etc. L'expérience nous a déjà appris que c'est un bon moyen de former la jeunesse dans l'art oratoire. La musique et le dessin seront enseignés à ceux qui le désireront.

CONDITIONS PAR AN.

Enseignement et logement	£ 3 0 0
Piano	3 0 0
Musique	1 10 0
Dessin	0 5 0
Abonnement à la bibliothèque	0 2 0

CHAMPAGNEUR, Ptre.

**JOSEPH T. DORVAL, MAITRE-MENUISIER.**

ATELIER, à la 4<sup>e</sup>. maison de l'enclosure Nord-Est de la rue STE. CATHERINE, sur la rue des ALLEMANS, entreprend toute ESPÈCE D'OUVRAGE dans cette ligne, à court avis, à des termes raisonnables, et s'efforçant toujours d'exécuter les commandes qu'il reçoit de manière à satisfaire les personnes qui lui accordent l'honneur de leur pratique.

Montréal, 23 septembre 1851.

**GUIDE DE L'INSTITUTEUR.**

2<sup>ÈME</sup> ÉDITION.

TABLE DES MATIÈRES QU'ON Y TRAITE:

La lecture, l'écriture, la grammaire, la sphère armillaire, la géographie, l'usage des globes, les courants de la mer, l'arithmétique, le mesurage, la tenue des livres, formules de regu, etc., une table d'intérêt à 6 pour 100, le dessin linéaire, la géométrie, la levée des plans, la trigonométrie, un traité d'agriculture adapté à notre climat, et une liste de barbarismes ou solécismes de la langue française.

Ce volume contient près de 300 pages. Le papier est d'une excellente qualité, et l'impression très-soignée. La reliure est plus solide, et pourra durer longtemps. Cet ouvrage sera exposé en vente vers le PREMIER d'AOUT prochain.

Ce liv. est spécialement dédié à l'usage des ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES, et peut servir avec un grand avantage à MM. LES INSTITUTEURS qui désirent se préparer à subir leur examen devant les bureaux des examinateurs.

LE PRIX SERA AUSSI RÉDUIT QUE POSSIBLE.

P. GENDRON,  
Imprimeur, No. 29, rue St. Gabriel.  
Montréal, 5 Août, 1851.

**SITUATION DEMANDÉE.**

UN CHANTRE, muni de bonnes recommandations, accepterait une situation propre à cet OFFICE pour quelque Eglise de la Compagnie. S'adresser à ce Bureau.  
Montréal, 20 janvier 1852.

**PEINTURES HUILES.**

Le Soussigné offre ses plus sincères remerciements à ses amis et au public en général et à l'honneur de les informer qu'il a ouvert un magasin au No. 97, rue St. Paul où il tiendra constamment un assortiment général des meilleures PEINTURES, HUILES, BROSSES et PINCEAUX, aux plus bas prix, et il espère par sa ponctualité mériter l'encouragement de ses compatriotes et amis.

Tous ordres pour ouvrages seront reçus au No. 97, rue St. Paul, ou au No. 16, rue de l'Inspecteur, faubourg des Récollets, et exécutés dans le plus court délai.

MICHEL MÈRE.

**LIBRAIRIE ET RELIURE.**

Le Soussigné offre ses plus sincères remerciements aux MM. du Clergé et au public en général pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu, et profite de cette occasion pour solliciter de nouveau ce même patronage. Il tient en mains un bon assortiment de livres d'Eglise, richement reliés en velours, agrafés, aux coins dorés, et une grande variété d'autres livres gaufrés, dorés sur tranche,

TELS QUE

Formulaire de prières	Paroisse Romaine	Angé Conducteur	
Paroisse Romaine	Paroisse Romaine	Journée du Chrétien	
Paroisse Romaine	Paroisse Romaine	Pensez-y-bien	
Paroisse Romaine	Paroisse Romaine	Paroisses des Demoiselles	
Paroisse Romaine	Paroisse Romaine	Visites au St. Sacrement	
Paroisse Romaine	Paroisse Romaine	Miroir des Ames	
Paroisse Romaine	Paroisse Romaine	Mois de Marie	
Paroisse Romaine	Paroisse Romaine	Mois de St. Joseph	Images grandes et petites.

Aussi tous les livres en usage dans les Ecoles Catholiques, papier, plumes, encre, cire, bougies, crayons, ardoises, etc. Le tout à très-bas prix.

Z. CHAPELLEAU.  
Montréal, 27 décembre 1850.

**ATTENTION**

Le Soussigné vient de recevoir directement de France par le navire FIDÉLITÉ venant de Bordeaux, une superbe collection de LIVRES DE PRIÈRES, de DÉVOTION et D'HISTOIRE, avec une variété très-étendue d'IMAGES et GRAVURES de tous prix et pour tous les goûts.

Il invite Messieurs les Curés, Marchands, Instituteurs, et le public en général à visiter son établissement. Ils y trouveront un bon choix de livres pour les Bibliothèques, pour les récompenses et pour les besoins ordinaires des familles.

—Aussi—  
Papeterie de toute espèce, tapisserie, chapelets, médailles, croix, parfumerie, etc. et une foule d'autres articles qu'il serait trop long de détailler ici.

J. BRE. ROLLAND.  
Montréal, 20 Mai, 1851.

Livres de Prières nouvellement arrivés de France.

Le Soussigné très-reconnaissant du grand encouragement que les MM. du Clergé et le Public en général lui ont accordé jusqu'à ce jour, profite avec égard de cette même occasion pour leur annoncer qu'il vient de recevoir sa collection de LIVRES DE PRIÈRES, richement reliés et faits dans les derniers goûts de France,

TELS QUE:

Paroisse Romaine	Imitation de Jésus-Christ
Paroisse Romaine	Journée du Chrétien
Paroisse Romaine	Vié dévotte,
Paroisse Romaine	Vié dévotte,
Paroisse Romaine	Vié dévotte,
Paroisse Romaine	Vié dévotte,
Paroisse Romaine	Vié dévotte,
Paroisse Romaine	Vié dévotte,

Aussi un très-grand ASSORTIMENT DE: Petites statues de la Ste. Vierge, en argent, Statues en Porcelaine, . . . du Bon-Pasteur, . . . de la Ste. Vierge, . . . de St. Joseph, . . . de l'Ange Gardien de puis un pouce de hauteur jusqu'à neuf.

Une très-grande collection d'IMAGES, au dentelle en feuille, colorées, maintenant à la disposition des acheteurs, et le tout soigneusement choisi par lui-même à Paris, et vendu à des PRIX TRÈS-MODÉRÉS.

J. M. LANTHIE, Libraire.  
Montréal, 20 Mai, 1851.

**AVIS AUX ORGANISTES.**

Le Soussigné qui a touché l'orgue pendant 25 ans à la Cathédrale de Québec, a arrangé EN MUSIQUE tout ce qui se joue et se chante en fait de PLAIN CHANT dans nos Eglises. S'adresser à Québec à FRANÇOIS LÉCUYER, Organiste.  
Montréal, 10 mai 1851.

**AUX INSTITUTEURS.**

On a besoin dans la PAROISSE ST. PATRICK TOWNSHIP de SHERINGTON, d'un ou de deux INSTITUTEURS CATHOLIQUES, bien qualifiés, et sachant le FRANÇAIS ET L'ANGLAIS, pour des ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES.

S'adresser au Missionnaire du lieu  
Montréal, 18 Juillet 1851.

**IMPRESSIONS TYPOGRAPHIQUES.**

On imprime à cet établissement: LIVRES, ADRESSES, CARTES DE VISITE, INVITATIONS, CIRCULAIRES, ET JOBS DE TOUTE ESPÈCE.

Le tout est exécuté sur bon papier, avec caractères neufs et dans le dernier goût.

Tous les ouvrages demandés seront livrés à l'heure convenue et à des prix TRÈS-MODÉRÉS.

S'adresser à l'IMPRIMERIE des Mélanges Religieux.  
Montréal, le 25 février 1851.

**LIVRES NOUVEAUX**

LE TRIOMPHE DE L'ÉVANGILE, ou mémoire d'un homme du monde revenu des erreurs du philo sophisme moderne; traduit de l'Espagnol par J. F. A. BURNARD Des Echelles, 1 gros vol. 8°.

GAUME, Manuel des Confesseurs, composé 10. du Père sanctifié pour l'administration charitable et discrète du sacrement de pénitence; 20. de la pratique des Confesseurs de St-Luc, 30. des évertissements aux Confesseurs et du traité de la confession-générale de B. Léonard de Port Maurice, 40. des instructions de St-Charles aux Confesseurs, 50. des avis de St-François de Sales aux Confesseurs, 60. des conseils de St-Philippe de Néri, 70. des avis de St-François Xavier aux Confesseurs, 1 vol. 8°.

EXAMEN RAISONNÉ ou décisions Théologiques sur les devoirs et les péchés des diverses professions, de la Société 2 vols. 8°.

EXAMEN RAISONNÉ ou décisions Théologiques sur les Commandements de Dieu et de l'Eglise et les péchés Capitales, 2 vols. 8°.

HISTOIRE DE ST-IGNACE DE LOYOLA et de la Compagnie de Jésus, d'après les Monuments Originels, par le R. P. Daniel Bartoli, Jésuite, 2 vols. 8°.

En vente chez  
E. R. FABRE & Cie.,  
Rue St-Vincent, No. 3.  
6 Fév. 1852.

**CHAPEAUX FRANÇAIS.**

Le Soussigné ont l'honneur d'annoncer qu'ils viennent d'ouvrir quelques-caisses de CHAPEAUX DE SOIE, 1<sup>ère</sup> qualité, pour MM. du Clergé, prix 25s.

E. R. FABRE, Eccl. et Cie.  
Montréal 23 Mai, 1851.

TAISSERIE FRANÇAISE de 8 sous à 1 chehelin le rouleau.

VEILLEUSES et FROMAGE de GRUYÈRE.

A VENDRE par  
E. H. FABRE & Cie.  
Montréal, 23 mai 1851.

**LIBRAIRIE ET RELIURE.**

Le Soussigné offre ses plus sincères remerciements aux MM. du Clergé et au public en général pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu, et profite de cette occasion pour solliciter de nouveau ce même patronage. Il tient en mains un bon assortiment de livres d'Eglise, richement reliés en velours, agrafés, aux coins dorés, et une grande variété d'autres livres gaufrés, dorés sur tranche,

TELS QUE

Formulaire de prières	Paroisse Romaine	Angé Conducteur	
Paroisse Romaine	Paroisse Romaine	Journée du Chrétien	
Paroisse Romaine	Paroisse Romaine	Pensez-y-bien	
Paroisse Romaine	Paroisse Romaine	Paroisses des Demoiselles	
Paroisse Romaine	Paroisse Romaine	Visites au St. Sacrement	
Paroisse Romaine	Paroisse Romaine	Miroir des Ames	
Paroisse Romaine	Paroisse Romaine	Mois de Marie	
Paroisse Romaine	Paroisse Romaine	Mois de St. Joseph	Images grandes et petites.

Aussi tous les livres en usage dans les Ecoles Catholiques, papier, plumes, encre, cire, bougies, crayons, ardoises, etc. Le tout à très-bas prix.

Z. CHAPELLEAU.  
Montréal, 27 décembre 1850.

**COMPAGNIE D'ASSURANCE**

SUR LA  
**VIE DU CANADA.**  
(Canada Life Assurance Company.)

INCORPORÉE PAR ACTE DU PARLEMENT.

CAPITAL—£10,000.

BUREAU PRINCIPAL, HAMILTON.

HUGH C. BAKER, PRESIDENT.  
JOHN YOUNG, ECR., VICE-PRESIDENT.  
Et dix-huit Directeurs.

THOMAS M. SIMONS, ECR., Secrétaire.

Bureau, Local, Montréal.

L'HON. JOSEPH BOURRET, Président.  
JOHN G. MACKENZIE, ECR., Vice-Président.

Directeurs.

WILLIAM WORKMAN, ECR.  
WILLIAM LYMAN, ECR.  
G. E. CARTIER, ECR., M. P. P.  
HEW RAMSAY, ECR., Gérant.

Conseiller Legal.—L'Hon. L. T. DRUMMOND, Solicitor-Général.  
Arbitre Médical.—ARCHIBALD HALL, M. D.  
Secrétaire.—THOMAS RAMSAY, ECR.

Montréal, 20 Mai, 1851.

**AVIS AUX ORGANISTES.**

Le Soussigné qui a touché l'orgue pendant 25 ans à la Cathédrale de Québec, a arrangé EN MUSIQUE tout ce qui se joue et se chante en fait de PLAIN CHANT dans nos Eglises. S'adresser à Québec à FRANÇOIS LÉCUYER, Organiste.  
Montréal, 10 mai 1851.

**AUX INSTITUTEURS.**

On a besoin dans la PAROISSE ST. PATRICK TOWNSHIP de SHERINGTON, d'un ou de deux INSTITUTEURS CATHOLIQUES, bien qualifiés, et sachant le FRANÇAIS ET L'ANGLAIS, pour des ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES.

S'adresser au Missionnaire du lieu  
Montréal, 18 Juillet 1851.

**IMPRESSIONS TYPOGRAPHIQUES.**

On imprime à cet établissement: LIVRES, ADRESSES, CARTES DE VISITE, INVITATIONS, CIRCULAIRES, ET JOBS DE TOUTE ESPÈCE.

Le tout est exécuté sur bon papier, avec caractères neufs et dans le dernier goût.

Tous les ouvrages demandés seront livrés à l'heure convenue et à des prix TRÈS-MODÉRÉS.

S'adresser à l'IMPRIMERIE des Mélanges Religieux.  
Montréal, le 25 février 1851.

**LIVRES NOUVEAUX**

LE TRIOMPHE DE L'ÉVANGILE, ou mémoire d'un homme du monde revenu des erreurs du philo sophisme moderne; traduit de l'Espagnol par J. F. A. BURNARD Des Echelles, 1 gros vol. 8°.

GAUME, Manuel des Confesseurs, composé 10. du Père sanctifié pour l'administration charitable et discrète du sacrement de pénitence; 20. de la pratique des Confesseurs de St-Luc, 30. des évertissements aux Confesseurs et du traité de la confession-générale de B. Léonard de Port Maurice, 40. des instructions de St-Charles aux Confesseurs, 50. des avis de St-François de Sales aux Confesseurs, 60. des conseils de St-Philippe de Néri, 70. des avis de St-François Xavier aux Confesseurs, 1 vol. 8°.

EXAMEN RAISONNÉ ou décisions Théologiques sur les devoirs et les péchés des diverses professions, de la Société 2 vols. 8°.

EXAMEN RAISONNÉ ou décisions Théologiques sur les Commandements de Dieu et de l'Eglise et les péchés Capitales, 2 vols. 8°.

HISTOIRE DE ST-IGNACE DE LOYOLA et de la Compagnie de Jésus, d'après les Monuments Originels, par le R. P. Daniel Bartoli, Jésuite, 2 vols. 8°.

En vente chez  
E. R. FABRE & Cie.,  
Rue St-Vincent, No. 3.  
6 Fév. 1852.

**CHAPEAUX FRANÇAIS.**

Le Soussigné ont l'honneur d'annoncer qu'ils viennent d'ouvrir quelques-caisses de CHAPEAUX DE SOIE, 1<sup>ère</sup> qualité, pour MM. du Clergé, prix 25s.

E. R. FABRE, Eccl. et Cie.  
Montréal 23 Mai, 1851.

TAISSERIE FRANÇAISE de 8 sous à 1 chehelin le rouleau.

VEILLEUSES et FROMAGE de GRUYÈRE.

A VENDRE par  
E. H. FABRE & Cie.  
Montréal, 23 mai 1851.

**SOURCES DE PROVIDENCE.**

M. S. T. GERMAIN, qui conduit l'établissement de BAINS D'EAU MINÉRALE dans le nouveau Village de Providence, dans la paroisse de St. Hyacinthe, informe le public que son établissement sera ouvert au PREMIER JUIN prochain, s'il n'est en possession d'un hôtelier pour un prix modéré.

St. Hyacinthe, le 17 mai, 1850.

**BIBLIOTHEQUES PAROISSIALES.**

Le Soussigné ont l'honneur d'annoncer aux MM. du Clergé et à toutes les personnes qui s'intéressent à la fondation des BIBLIOTHEQUES PAROISSIALES, qu'ils ont maintenant en vente un assortiment considérable de livres, publiés avec approbation de plusieurs Archevêques de France et bien propres à répandre le goût de la lecture dans les campagnes. Les collections suivantes sont surtout dignes de leur attention: Bibliothèque de la jeunesse, format 18° e, cartonné, 100 volumes dans la collection pour £3 0 0; Bibliothèque instructive et amusante, format in-18, 160 volumes solidement cartonnés en 130 volumes pour £6 5.

Et enfin:  
Bibliothèque catholique de Lille, format in-18°, 460 volumes solidement cartonnés en 215 volumes, pour la collection £10 0 0. Des catalogues de ces différentes collections seront donnés gratuitement à ceux qui en feront la demande.

E. R. FABRE ET Cie,  
Rue St. Vincent, No. 3.  
Montréal, le 9 juillet 1850.

**ATTENTION!**

**A VENDRE,**  
A l'Evêché, à la Prévidence et dans toutes les Librairies Catholiques de cette ville,  
**NEUVAINES**  
POUR SE PRÉPARER A LA FÊTE DE LA NAISSANCE DE NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST.

Par le R. P. MEZZARELLI, de la C. de J. traduit de l'italien, d'après la dernière édition de Rome.

PRIX: 2s. 6d. LA DOUZAINE.

Montréal, 2 novembre 1851.

**HECTOR L. LANGEVIN, AVOCAT.**

SE Charge de RECLAMATIONS auprès du Gouvernement, de vente et achats de lots de terre, de demandes de patentes, réclamtions pour indemnités, réceptions et transmissions de deniers, etc.

BUREAU à Québec, coin des rues Ste. Famille et St. Joseph.  
Québec, 4 octobre 1851.

**DR. GLOBENSKY,**

Grande rue du Faubourg St. Laurent, No. 21.  
Montréal, le 19 septembre 1851.

P. GARNOT, Professeur de français, latin, rhétorique, belles-lettres, etc rue Dochestcr numé 70 5.  
Montréal, 9 Nov. 1850.

**L. LESAGE, Professeur de Français, de Latin, de Mathématique et de Tenue de Livres.**

Coin des Rues St. Denis et Lagauchetière, No. 2.  
Montréal, 20 Juin 1851.

**J. J. E. BIBAUD, AVOCAT.**  
Petite rue St. Jacques, No. 37.  
Montréal, 24 juin 1851.

**GYMNASE ET ACADEMIE D'ARMES**

Tenu par M. REY, Rue Notre-Dame, 49.  
Montréal, 4 Juillet 1851.

**CONDITIONS DE L'ABONNEMENT:**

Pour l'année (non compris les frais de port) £1 0 0  
On ne s'abonne pas pour moins d'un semestre.  
Les abonnés qui veulent retirer leur souscription, doivent en donner avis un mois avant l'échéance du semestre ou de l'année courante, à moins d'une convention qui en dispense.

L'abonnement à ce journal date invariablement du 1<sup>er</sup> juillet, et se paie d'avance, par semestre.

Une gratuité de dix exemplaires sur l'abonnement de l'année est offerte aux instituteurs.

**TAUX DES ANNONCES:**

Six lignes et au-dessous, 1<sup>re</sup> insertion. . . £0 2 6  
Chaque insertion subséquente. . . 0 0 7  
Dix lignes et au-dessous, 1<sup>re</sup> insertion. . . 0 3 6  
Chaque insertion subséquente. . . 0 0 11  
Au-dessous de dix lignes, (1<sup>re</sup> insertion) chaque ligne. . . 0 0 4  
Chaque insertion subséquente, par ligne. . . 0 0 1  
L'on traite de gré à gré pour annonces fréquentes ou à longs termes. . . 0 0 1  
Les annonces ou avis quelconques non accompagnés d'ordre, sont publiés jusqu'à notification contraire.

**AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX.**

MONTREAL, . . . MM. E. R. Fabre et Cie., Libraires  
TROIS-RIVIERES, . . . Val. Guillet, Eccl., N. P.  
QUEBEC, . . . L. Gill, Ptre, V.  
ST. ANNE, . . . M. F. Pilote, Ptre. Direct.  
RIVIERA DU LOUP, . . . M. L. Baribeau,  
ST. ATHANASE, . . . M. J. Dacier.

REDACTEUR: F. M. DEROME, Avocat, Coin des rues-Mig  
IMPRIMEUR-PROPRIÉTAIRE: J. JOSEPH RIVET, nonne et St. Denis près de l'Evêché, Montréal.